

Envoi par courrier et par télécopieur : 418 295-4955

6213-01-001

Québec, le 19 mars 2012

Madame Jacynthe Maloney
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
625, boul. Laflèche, bureau RC-708, 1^{er} étage
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5

**Objet : Projets de réserves de biodiversité pour huit territoires dans la
région administrative de la Côte-Nord
Questions complémentaires du 19 mars 2012 (DQ30, N^{os} 2 et 3)**

Madame,

En référence au projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet des questions complémentaires dont les réponses sont attendues d'ici le **21 mars prochain**.

Question 2

La commission accuse réception de la lettre que vous lui avez transmise le 15 mars en réponse à la question qu'elle vous avait soumise et vous en remercie. Elle souhaite obtenir des informations additionnelles tenant compte du fait que les territoires mis en réserve sont localisés sur des terres publiques.

Le statut provisoire de protection des réserves écologiques et de biodiversité projetées est inscrit au plan d'affectation des terres du domaine public (PATP) de la Côte-Nord prévu à la Loi sur les terres du domaine de l'État. Préparé par le MRNF, le plan d'affectation qui inclut les orientations gouvernementales a été récemment approuvé par le gouvernement (décret 32-2012).

Le MAMROT estime-t-il que le schéma d'aménagement et de développement de chacune des 5 MRC concernées prend en considération le statut provisoire de protection des territoires mis en réserve ? Dans la négative, a-t-il demandé une modification du schéma ?

Question 3

Advenant qu'un statut permanent de protection soit conféré aux territoires mis en réserve avant l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé, le Ministère prévoit-il demander une modification du schéma ?

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice du secrétariat de la commission